

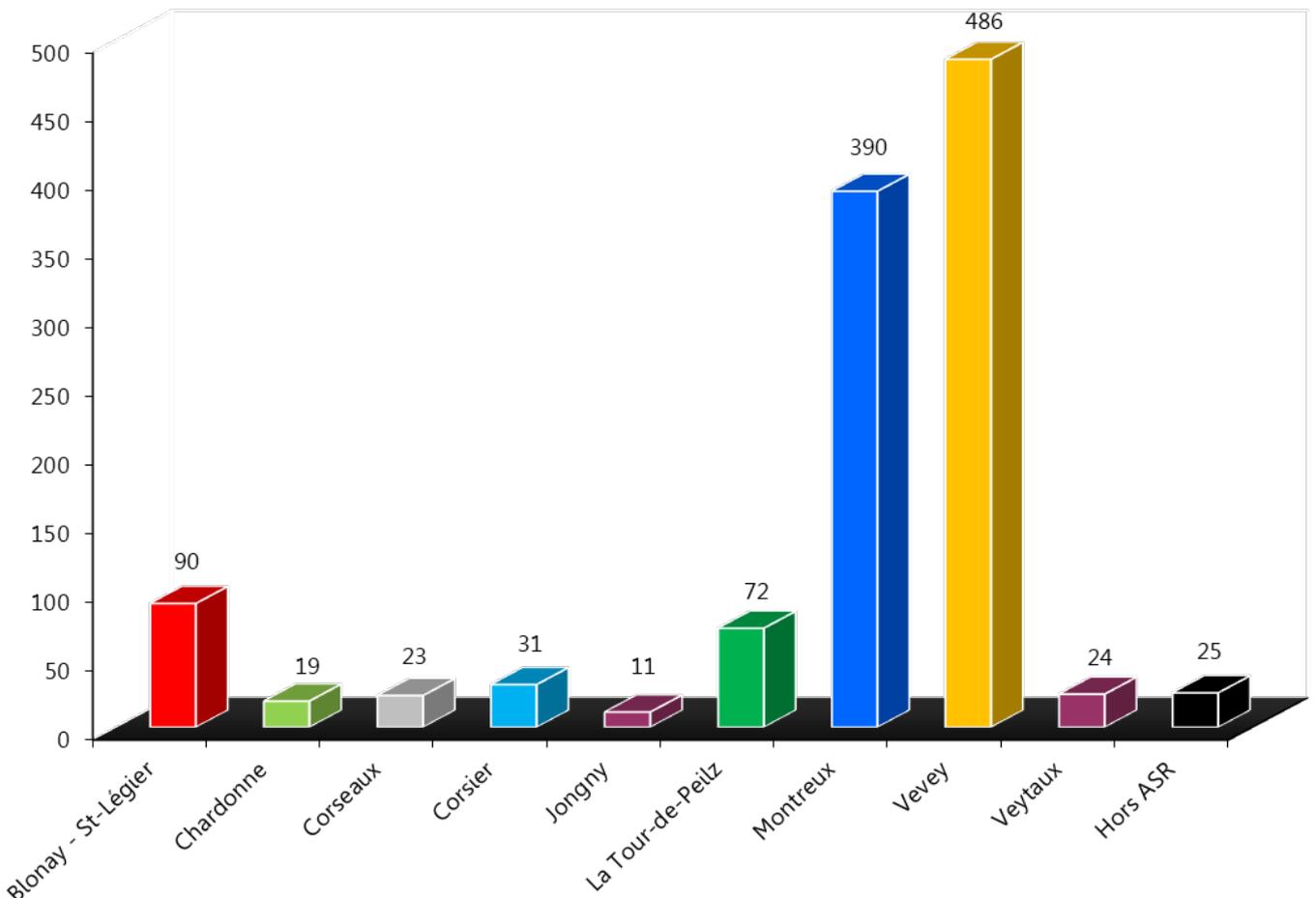
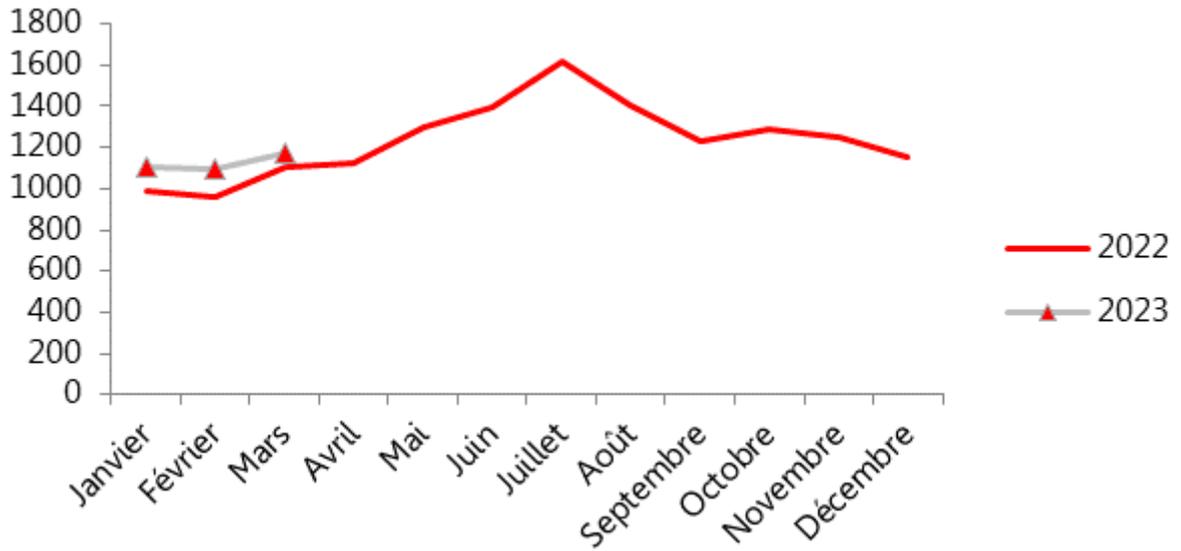


Bulletin d'information

Mars 2023



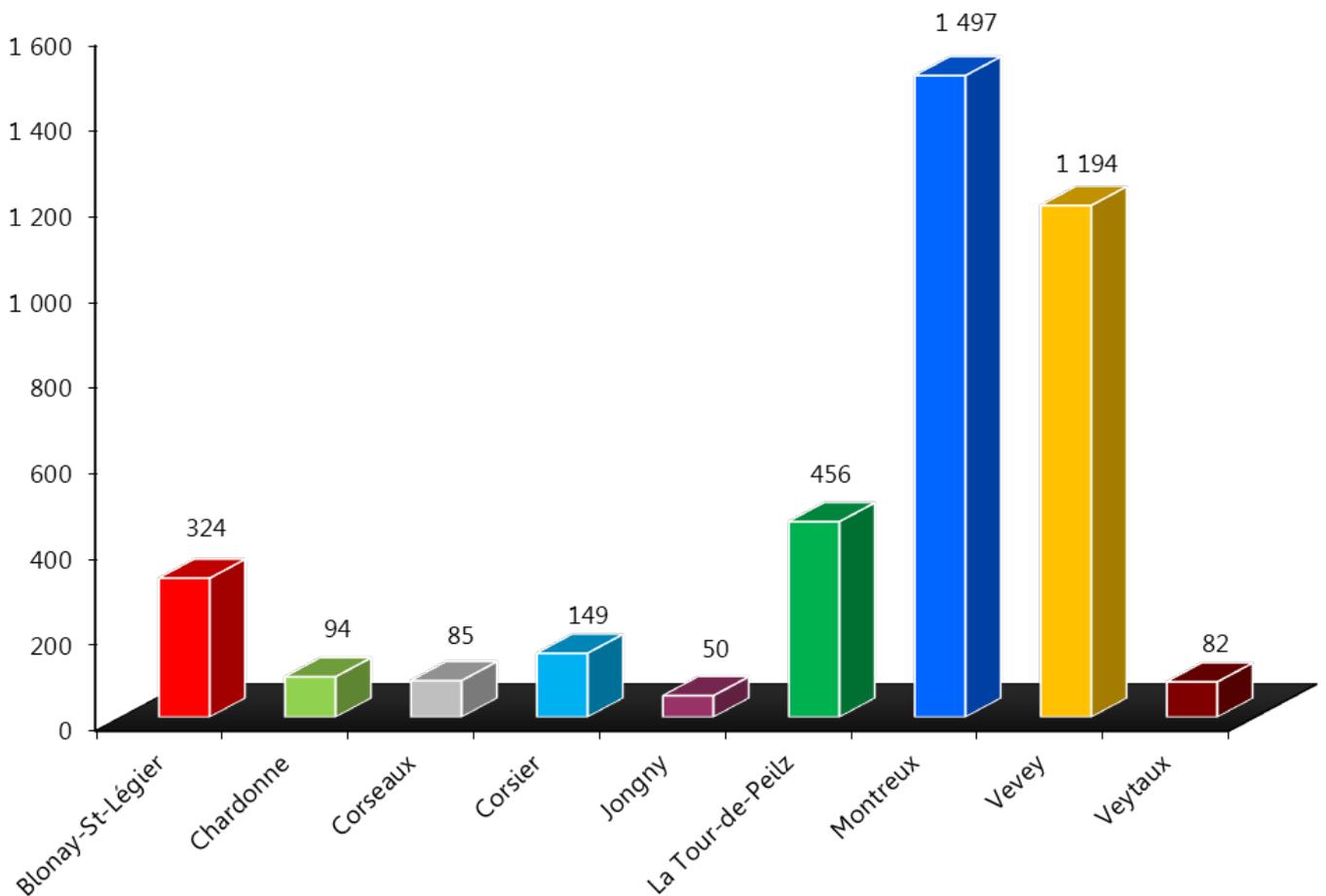
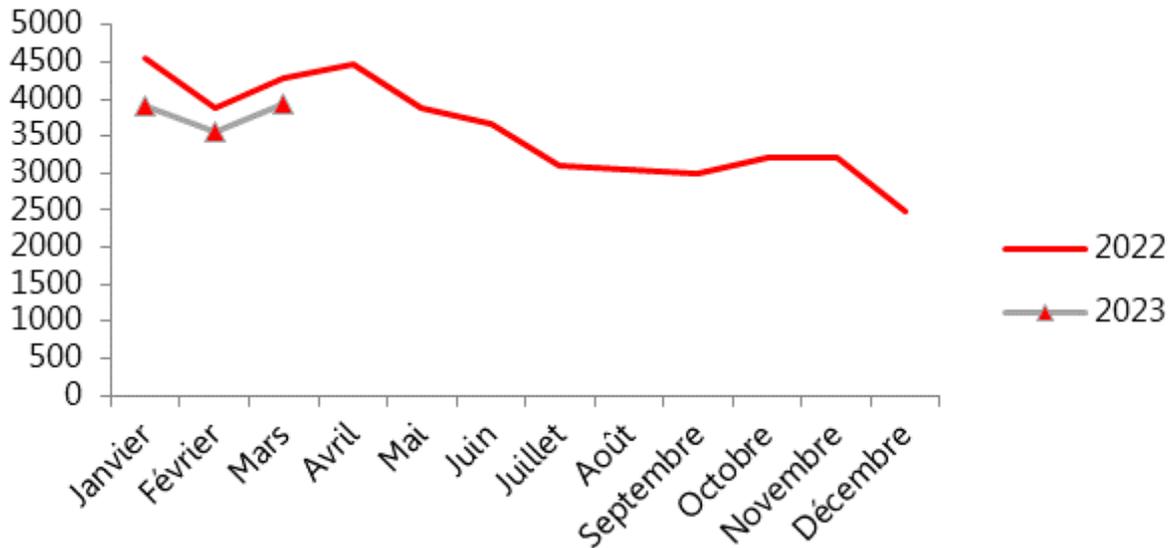
Total des interventions 1'171



Nombre d'actions proactives et préventives

Ces actions comprennent principalement les entrées et sorties d'écoles, les contrôles de circulation, les surveillances, les contacts avec la population/autorités/commerces, divers contrôles, patrouilles pédestres, présences préventives et services d'ordre lors de manifestations, effectués par les policiers et les assistants de sécurité publique.

Total 3'931 actions

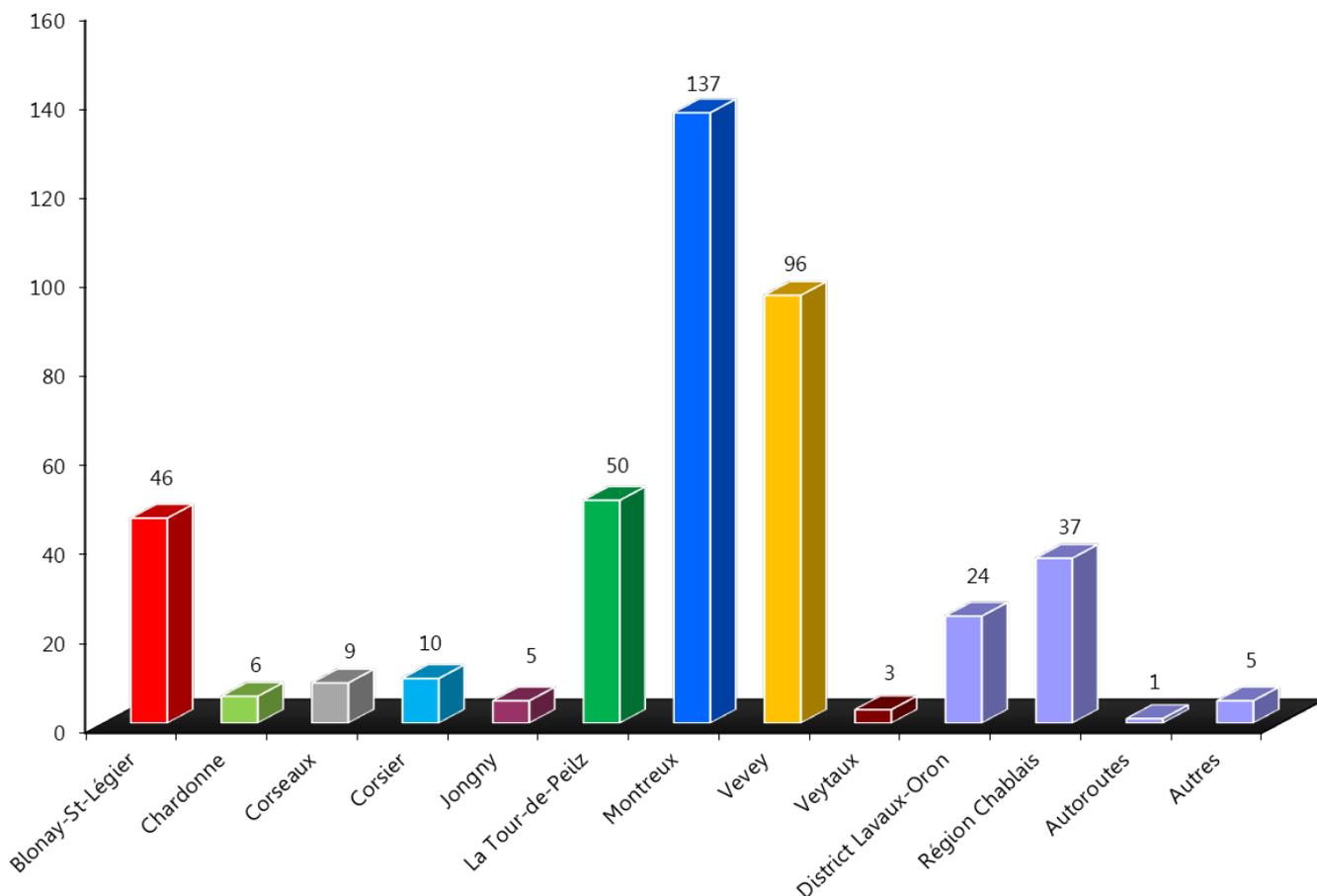
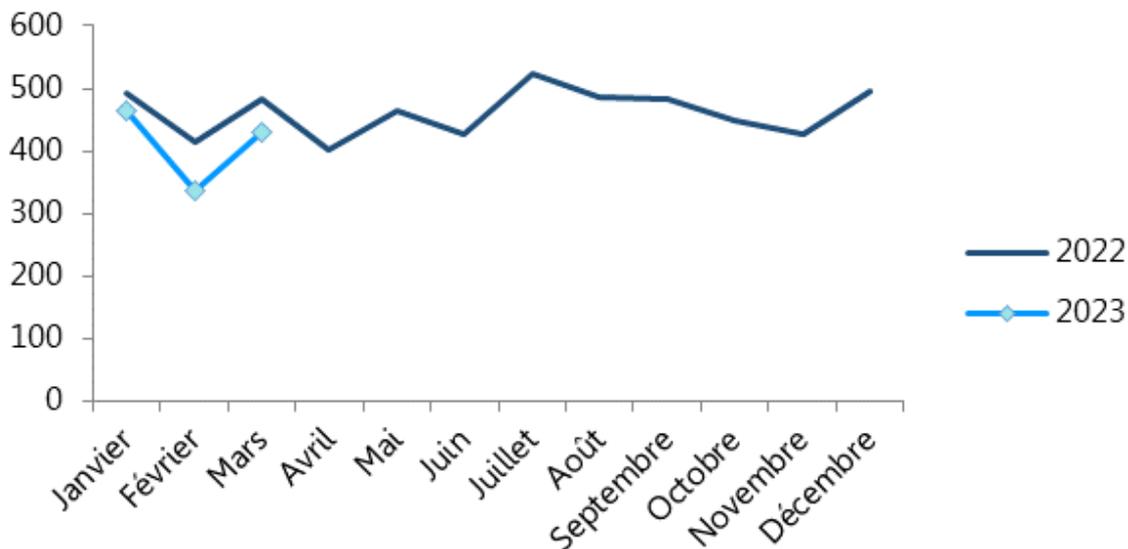


Prévention

- Plusieurs séances de conciliation ou de recadrage auprès de mineurs ont été effectuées, principalement suite à des actes de harcèlement.
- Le Chargé de prévention a participé à un café-rencontre au centre de loisirs pour Aînés «L'Escale» à La Tour-de-Peitz. Ce fut l'occasion de faire passer des messages de prévention et de répondre à de nombreuses questions. Une rencontre avec des Aînés a également été effectuée à la « villa métisse » de Vevey pour échanger sur le sujet des actes malveillants sur internet.
- Dans le cadre de la campagne cantonale « distraction », visant à rappeler aux conducteurs-trices les dangers que représente le fait d'utiliser un téléphone portable ou de manger en conduisant, 3 contrôles de circulation ont été effectués par l'unité de prévention. 54 personnes ont été sensibilisées. 5 dénonciations pour diverses infractions à la loi sur la circulation routière ont été rédigées à ces occasions.
Plus d'infos sur le site officiel du Bureau de prévention des accidents : [Distraction au volant : objectif concentration | BPA \(bfu.ch\)](#)



Total des interventions 429



Baisse de l'état général	44
Brûlures	0
Cas psychiatriques	34
Douleurs abdominales / lombaires	37
Grossesses	0
Intoxications (alcool, médicaments, fumées, etc.)	19
Problèmes cardiaques	42
Problèmes respiratoires	47
Traumatismes divers	80
Troubles de la conscience / déficits neurologiques	45
Autres	81



JANVIER A MARS 2023

Entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, les astreints de l'Organisation de protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut ont effectué 1'009 jours de service, dont 744 dans le cadre des cours de répétition, 132 en situation d'urgence et 133 en faveur de la collectivité.

COURS ET EXERCICES

Comme chaque année, les quatre compagnies de l'ORPC RPE préparent et effectuent un cours de répétition. Le jeudi 26 et le vendredi 27 janvier, tous les membres de l'État-Major et les commandants des trois compagnies de la Riviera et de celle du Pays-d'Enhaut ont participé au rapport préparatoire du bataillon pour l'année 2023, au PCR de La Faraz. Les commandants de compagnie y ont été orientés, ordonnés et ont reçu les objectifs d'instruction développés par les professionnels et les miliciens de l'État-Major.

Le mercredi 8, le jeudi 9 et le vendredi 10 février, les cadres des compagnies 1, 2 et 3 ont tenu leur rapport préparatoire au poste de commandement régional de La Faraz. Les commandants de compagnie y ont à leur tour orienté et ordonné leurs cadres.

La première compagnie à effectuer son cours de répétition en 2023 est la compagnie 1. Le jeudi 23 et le vendredi 24 février, les cadres des domaines de l'appui, de l'assistance, de l'aide à la conduite et de la logistique, ont effectué leur rapport théorique d'instruction durant lequel ils planifient et préparent la conduite de l'instruction générale de la troupe ainsi que celle des sections par domaine.

Le jeudi 23 et le vendredi 24 mars, les mêmes cadres ont effectué le rapport d'instruction pratique où les instructions, la matière et les exercices sont revus et testés. Ces deux cours de cadres permettent également de garantir tous les aspects de conduite, de logistique, de matériel, d'infrastructure, de ravitaillement et de transports impératifs au bon déroulement du cours de répétitions et au bon fonctionnement de la compagnie et de la centaine d'astreints qui la composent durant la semaine de cours.

Le cours de répétition s'est enfin déroulé du lundi 27 mars au vendredi 31 mars dans diverses constructions de la Riviera et des instructions et exercices ont été effectués à travers tout le district. Tous les astreints de l'assistance, l'appui, l'aide à la conduite et la logistique ont entraîné les éléments propres à leur domaine. Le jeudi, à l'occasion de l'exercice de compagnie préparé, conduit et arbitré par les membres de l'État-Major du bataillon, les miliciens ont pu mettre en pratique l'instruction reçue en début de semaine. A l'occasion de ce cours, un accent particulier a été mis sur l'instruction pour garantir le fonctionnement des antennes Polycom en cas de blackout ainsi que la prise en charge de personnes en situation d'urgence.

ESSAIS D'ALARME FEDERAUX

Le premier mercredi du mois de février est traditionnellement réservé aux essais d'alarmes fédérales. La veille, soit le mardi 31 janvier, un cours de cadre a été programmé afin de préparer la mission du mercredi. Le jour-même, La Protection civile a pour mission de vérifier le déclenchement automatique et manuel des sirènes fixes et d'effectuer un contrôle des parcours et le déclenchement des alarmes mobiles que l'on fixe au-dessus des véhicules afin d'alarmer les personnes habitant dans des zones hors de la couverture sonore des alarmes fixes. Des essais d'alarme téléphonique sont également effectués, garantissant ainsi tous les moyens possibles d'alarmer la population en cas de besoin. En 2023, les sirènes fixes sont fonctionnelles à 97.9% et les alarmes mobiles le sont à 97,6%.

DON DU SANG

En collaboration avec la section des samaritains de Vevey, quatre astreints de l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut ont apporté un soutien administratif et logistique lors de la collecte de sang qui a eu lieu au Centre paroissial de Sainte Claire à Vevey les 1^{er} et 2 mars 2023.

LOGISTIQUE ET SUBSISTANCE

Le jeudi 9 mars 2023, les chefs cuisine du bataillon ont suivi un cours qui portait sur les processus de leur domaine métier, en particulier sur la mise à jour des normes d'hygiène. Ils ont également procédé aux inventaires des cuisines des constructions de Rambert (Clarens), de Doret (Vevey) et du poste de commandement régional de La Faraz (La Tour-de-Peilz).

CELLULE DE CRISE PREFECTORALE (CCP) ET PENURIE D'ENERGIE

Dans le cadre des moyens et infrastructures mis en œuvre en cas de pénurie d'énergie, des astreints de l'ORPC ont été engagés à deux reprises en janvier, alors que la cellule de crise préfectorale a été maintenue opérationnelle durant tous les mois de janvier, février et mars.

Le 11 janvier, trois cadres du domaine d'aide à la conduite ont été formés afin de répondre à la mission reçue par la Protection civile de former les collaborateurs désignés par les communes du district à l'utilisation des Polycom et VHF qui seront installés dans les points de rencontre d'urgence (PRU). Le lendemain 12 janvier, les trois cadres se sont rendus sur différents sites du district, selon la planification assurée par la Cellule de crise préfectorale (CCP), pour assurer la formation du personnel communal.

Afin d'anticiper le risque lié à la pénurie d'énergie, la Protection civile vaudoise a demandé aux Organisations régionales de protection civile (ORPC) de remettre des pagers à des miliciens de façon à ce qu'ils puissent être atteignables en cas de blackout. Du 18 au 20 janvier, l'ORPC Riviera-Pays-d'Enhaut a remis une centaine de pagers aux cadres de la compagnie 2 et 3 ainsi qu'aux miliciens de la compagnie 1. L'ORPC a saisi cette opportunité pour présenter le dispositif d'antennes Polycom du district (emplacements, accès, manière de les alimenter), pour donner une instruction sur l'utilisation des génératrices, des pagers, de l'équipement d'hiver des véhicules.

En mars, les professionnels de l'ORPC RPE ont également participé à des présentations et exercices de mise en fonction des PRU, notamment pour la Commune de Montreux.

FESTIVAL DES BALLONS DE CHÂTEAU-D'OEX

A l'occasion de la manifestation célébrant les aérostats au Pays-d'Enhaut, trois détachements d'astreints de la Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut ont assuré deux phases de montages et de sécurisation, du 9 au 13 janvier et du 16 au 20 janvier, puis ont été engagés du lundi 30 janvier au mercredi 1^{er} février dans la phase de démontage du festival.

FORMATION

Entre janvier et mars, sept miliciens ont effectué et réussi leurs cours de perfectionnement ou d'avancement afin d'acquérir et valider des compétences et d'obtenir de nouveaux grades et leurs nouvelles fonctions. Au 31 mars, le Bataillon RPE compte deux nouveaux remplaçants du commandant de compagnie (premier-lieutenant), un nouveau chef de groupe cuisine (caporal), un nouveau chef de groupe assistance, deux nouveaux chefs de groupe pionnier ainsi qu'un nouveau spécialiste bûcheron (appointé).

Sept recrues ont effectué les deux semaines de leur école de formation de base (EFB) au Centre de compétences de la Protection civile à Gollion. Un pionnier, trois préposés assistance et quatre préposés aide à la conduite sont nouvellement incorporés au sein du Bataillon RPE.

ETAT-MAJOR, ACTIVITES PERMANENTES ET CONDUITE

Les activités permanentes de l'Organisation Régionale de Protection civile Riviera – Pays-d'Enhaut (ORPC RPE) et les opérations sont conduites depuis l'Office régional de Protection civile, à Montreux, et le Poste de commandement régional de La Faraz, à La Tour-de-Peilz.



© ASR | ORPC RPE

Simulation d'un massage cardiaque par des préposés à l'assistance



© ASR | ORPC RPE

Installation d'une génératrice 27kwh pour l'alimentation d'une antenne POLYCOM fédérale



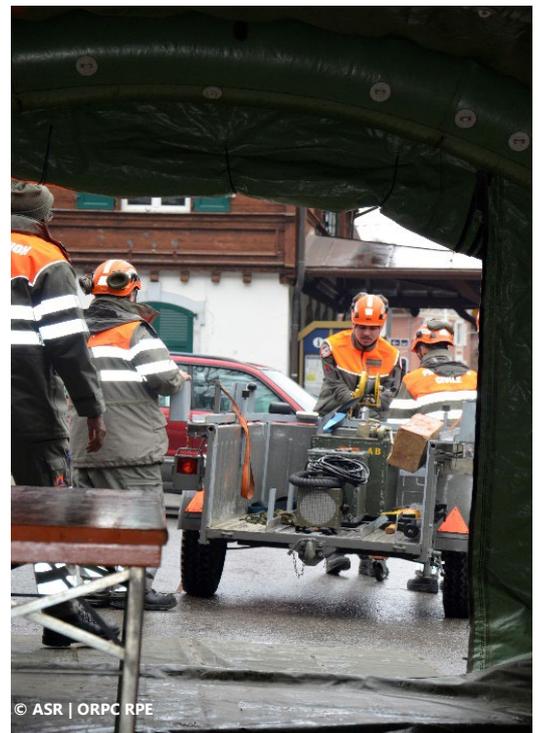
© ASR | ORPC RPE | Gatien Cosendey

Montage d'une alarme mobile sur un véhicule



© ASR | ORPC RPE

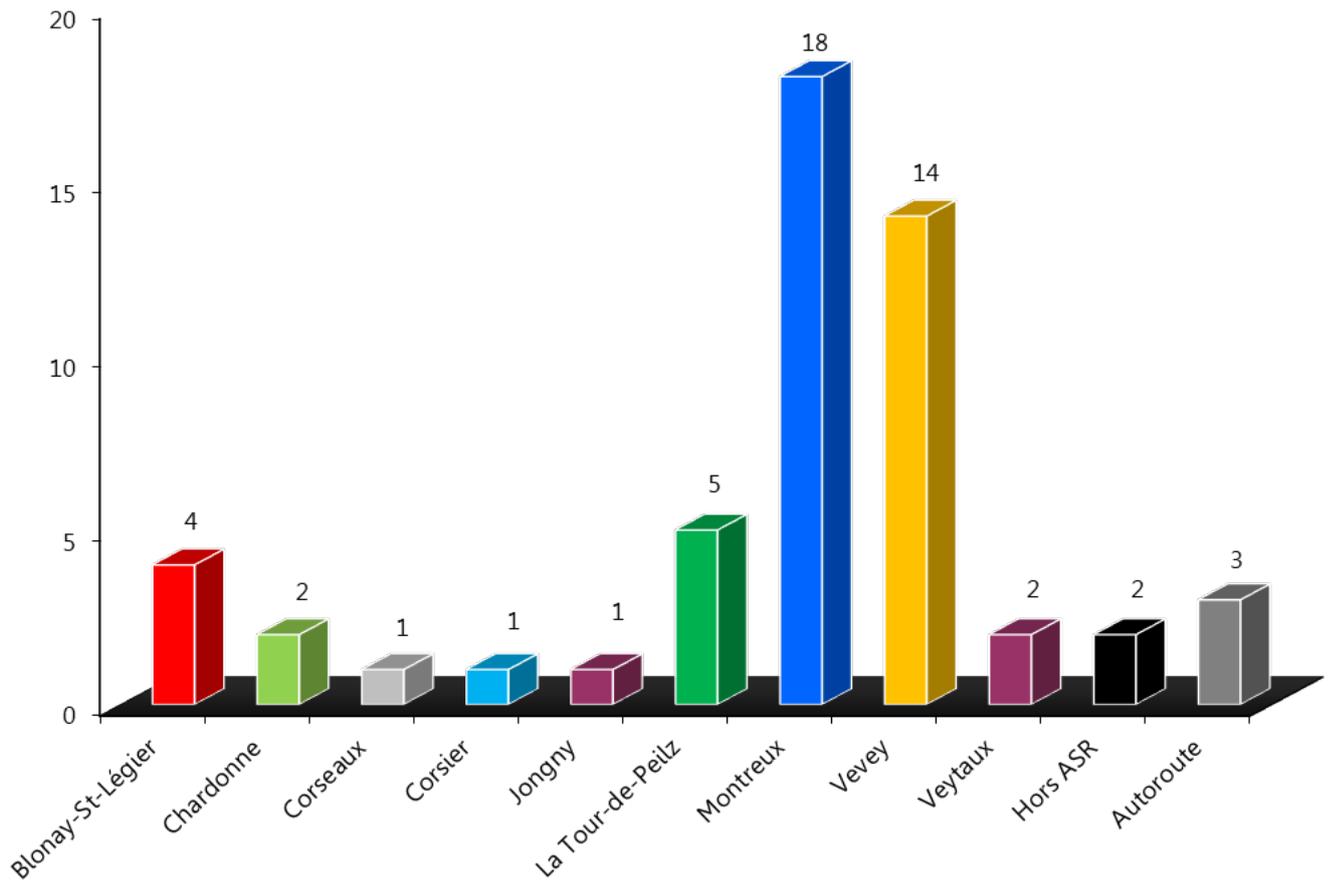
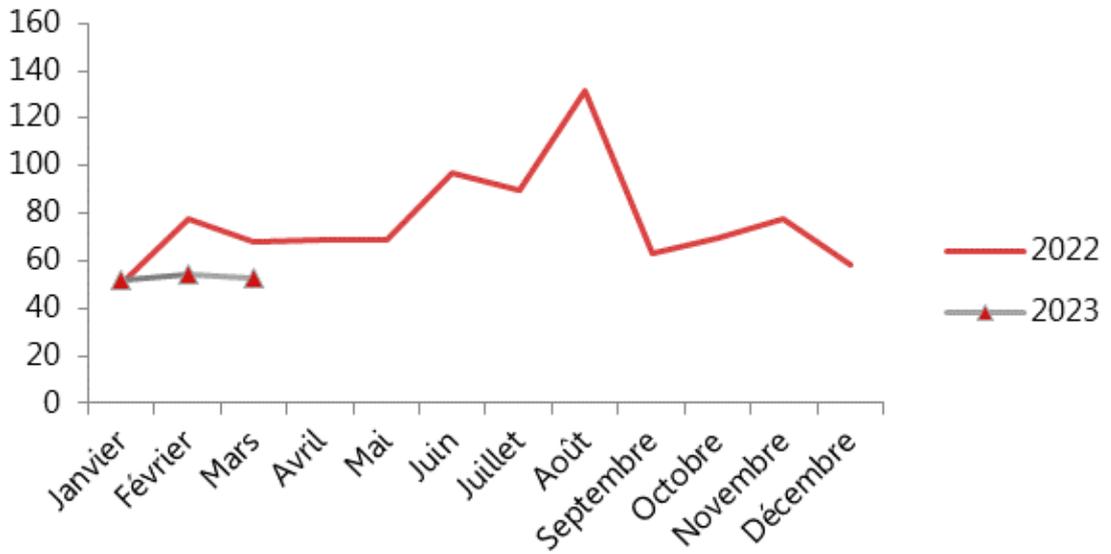
Montage d'une antenne POLYCOM par l'aide à la conduite



© ASR | ORPC RPE

Montage d'un poste collecteur par des préposés à l'assistance

Total des interventions 53

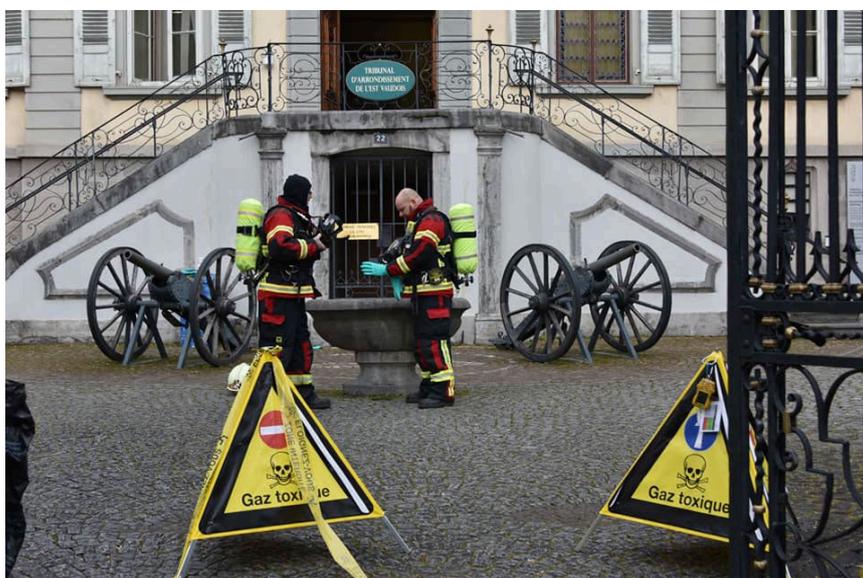


Vevey : un liquide suspect nécessite un très important dispositif de secours

Le matin du vendredi 10 mars, peu avant 10h, une quinzaine de pompières et de pompiers du SDIS Riviera ont été mobilisés après qu'un liquide suspect et malodorant a été répandu dans un bâtiment public à Vevey. Plus de 100 personnes ont été évacuées durant les opérations.

Intervenant avec des appareils de protection respiratoire, les équipes du SDIS Riviera ont pu rapidement sécuriser les lieux, récupérer le produit incriminé en vue de son évacuation et de son analyse, et enfin écarter tout risque consécutif pour les utilisateurs du bâtiment.

Les pompiers se sont rendus sur place avec six véhicules, dont un camion spécialisé dans la lutte contre ce genre de cas, un véhicule Poste de Commandement (VPC) et un tonne-pompe 2'000 litres. Un nombre important de partenaires ont aussi été engagés, notamment Police Riviera, Ambulance Riviera, la Police cantonale, la Direction générale de l'environnement (DGE) et l'ECA, etc. Une enquête a été ouverte par le Ministère public et est menée par la Police cantonale.



Autoroute : une voiture en feu sur l'échangeur de La Veyre

Le mardi 21 mars, un peu avant 15h, une voiture a pris feu sur l'échangeur autoroutier de la Veyre entre l'A12 et l'A9, au bas du toboggan reliant Châtel-Saint-Denis à Vevey. Composée de huit pompières et pompiers, l'équipe d'intervention du SDIS Riviera a rapidement pu circonscrire le sinistre. Toutes les opérations se sont déroulées avec la Police cantonale, le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier et une entreprise privée de dépannage.





Interventions des 4 Services

Les interventions faisant l'objet d'un suivi judiciaire ainsi que celles relevant de la sphère privée ne sont pas communiquées par nos services

Blonay-Saint-Légier

11.03.2023 - 0310 : troubles de la tranquillité publique – nuisances

Une présence policière est requise dans la cour du collège de Bahyse auprès d'un groupe de 7 personnes écoutant de la musique à un volume excessif. Elles sont sommées de cesser les nuisances et dénoncées pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

18.03.2023 - 0315 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Une automobiliste circule sur la route de Lally depuis Blonay lorsqu'elle s'assoupit et perd la maîtrise de sa voiture. Cette dernière se déporte et heurte un pylône téléphonique et une clôture avant de s'immobiliser une trentaine de mètres plus loin. La conductrice, indemne, est conduite au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport d'accident est établi.

22.03.2023 – 0720 : accident de la circulation avec blessé

Une automobiliste circule sur la route de Fenil. Arrivée à la hauteur du cédez-le-passage de l'intersection avec la route d'Hauteville, elle marque un temps d'arrêt. Lorsqu'elle reprend la route, elle n'aperçoit pas un cycliste, lui coupe la priorité avant qu'un choc ne se produise. Le cycliste chute sur la chaussée. Légèrement blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier et conduit à l'Hôpital Riviera Chablais. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

22.03.2023 : contrôles de la circulation – infractions à la Loi sur la circulation routière

45 véhicules ont été interceptés dans le cadre d'un contrôle de la circulation organisé au chemin des Cuarroz, le mercredi 22 mars en matinée. Deux amendes d'ordre ont été délivrées pour non-riverains et une dénonciation pour infraction à la Loi sur la circulation routière.

Le même jour de 23h30 à 01h00, lors d'un contrôle de la circulation au carrefour à sens giratoire du Genevrier, les policiers interceptent 45 automobilistes. Deux infractions à la Loi sur la circulation routière sont constatées ainsi que trois ivresses au volant.

Chardonne

15.03.2023 – 1320 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Un scootériste circule sur la route du Vignoble. Alors qu'il oblique à gauche sur le chemin de la Fin, il heurte l'arrière d'une voiture qui le dépasse par la gauche. Le pilote de l'engin n'est pas au bénéfice d'un permis de conduire. Aucun blessé n'est à déplorer. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

21.03.2023 – 0015 : conduite sous l'influence de stupéfiants – infraction au code de la route

Des policiers en patrouille circulent à l'intersection entre la route de Châtel et la route de Bellevue. Ils remarquent un automobiliste qui prend la fuite à leur vue après s'être engagé dans le giratoire à contresens. Il est intercepté peu après à la rue du Village. Des contrôles révèlent qu'il se trouve sous l'influence de stupéfiants. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure.

Corsier

04.03.2023 – 1735 : accident avec dégâts matériels et ivresse, sous retrait de permis

Un automobiliste sous l'influence de l'alcool effectue une manœuvre de stationnement en marche-arrière sur l'avenue Reller, lorsqu'il percute une autre voiture. L'intéressé, qui se trouve sous une mesure de retrait de son permis de conduire, est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport d'accident est dressé par Police.

Troubles à la tranquillité publique

Le samedi 4 mars à 01h20, une présence policière est requise à l'avenue Reller, sur le parking d'un commerce, auprès d'un groupe de jeunes qui créent du scandale. Ils sont priés de quitter les lieux. L'un d'eux, qui se montre insultant, est dénoncé pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Peu après, à 02h30, cinq jeunes qui créent des nuisances sonores en parlant fort et en écoutant de la musique à l'arrêt de bus funiculaire sont interpellés. Deux faisaient partie du groupe précédemment rencontré à l'avenue Reller. Tous sont dénoncés pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

La Tour-de-Peilz

10.03.2023 – 0740 : accident de travail

Sur un chantier de la route de Chailly, un chauffeur effectue une manœuvre avec un transpalette transportant une lourde charge. Soudain, l'engin prend de la vitesse dans une descente. L'intéressé, accompagné de trois ouvriers, se retrouve coincé entre le transpalette et l'angle d'un mur. Blessé, il est rapidement pris en charge par un équipage ambulancier et acheminé à l'hôpital pour des contrôles. Des patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale sont également intervenues.

16.03.2023 - 2130 : conduite sous retrait de permis, en état d'ivresse

Un automobiliste qui se trouve sous une mesure de retrait de permis est intercepté par une patrouille de police, alors qu'il emprunte une avenue interdite à la circulation en raison de travaux. De plus, les contrôles révèlent qu'il se trouve en état d'ivresse. Il est dès lors acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé aux autorités compétentes.

23.03.2022 - 1600 : sauvetage d'un chat coincé en haut d'un arbre

Une appelante s'inquiète en voyant un chat incapable de redescendre d'un arbre du centre-ville. Le chat étant effectivement bloqué, le cas nécessite l'intervention d'une équipe de pompiers avec un camion-échelle de 30 mètres. Ils parviennent rapidement à sortir le chat de sa fâcheuse posture et à le ramener au sol.

31.03.2023 – 2200 : pollution sonore

Un automobiliste effectuant plusieurs accélérations bruyantes sur la Grand-Rue est intercepté et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Montreux

02.03.2023 – 1520 : élève-conductrice circulant seule

Une élève conductrice qui circule seule sur la rue du Théâtre à bord d'une voiture munie d'un « L » est interceptée par une patrouille de police. Son permis de conduire est saisi. Son époux, détenteur du véhicule, est avisé des faits. Dénonciation à l'autorité compétente.

03.03.2023 - 0105 : un restaurant envahi par la fumée en pleine nuit

Alors que de la fumée envahit la salle d'un restaurant du centre-ville, une quinzaine de pompiers se rend sur place avec cinq véhicules. Une équipe de porteurs d'appareils de protection respiratoire parvient à en trouver rapidement l'origine (une poubelle qui bouronne) et écarte tout risque de départ d'incendie. L'intervention se déroule en collaboration avec des patrouilles de Police Riviera et de la Police cantonale, ainsi qu'un équipage d'Ambulance Riviera en prévention.

03.03.2023 – 0950 : mendicité

Un homme s'adonnant à la mendicité est interpellé par une patrouille de police à l'avenue des Alpes. S'agissant d'un récidiviste, il est dénoncé à l'autorité compétente.

03.03.2023 – 2030 : possession de stupéfiants

En cours de patrouille pédestre au terrain de basket de la Ballallaz, les policiers procèdent au contrôle de 4 jeunes hommes. Il ressort que deux d'entre eux se trouvent en possession de produits stupéfiants. Ils sont acheminés au poste de police pour la suite de la procédure. Leurs parents sont avisés des faits.

Chailly, 09.03.2023 – 1020 : accident de la circulation avec blessé

Un automobiliste circule au volant de sa voiture de livraison. Parvenu au giratoire de Chailly, il effectue une manœuvre pour éviter un autre conducteur venant de sa droite et qui n'a pas respecté la priorité de gauche. Il continue ensuite sa route en sortant du giratoire en direction de Brent. Là, il n'aperçoit pas un jogger qui se trouve sur le passage pour piétons et le percute. Ce dernier est projeté contre la bordure du trottoir. Blessé, il est pris en charge par un équipage ambulancier et acheminé à l'hôpital pour des contrôles. Un rapport d'accident est dressé par Police.

Territet, 09.03.2023 – 1440 : conduite sous l'influence de stupéfiants

Un automobiliste sous l'emprise de stupéfiants est interpellé dans le cadre d'un contrôle de la circulation à l'avenue de Chillon. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure et dénoncé à l'autorité compétente.

Clarens, 13.03.2023 – 0955 : accident de la circulation avec blessée

Une conductrice circule sur l'avenue Mayor-Vauthier. Parvenue à l'intersection avec la rue du Châtelard, elle perd la maîtrise de sa voiture, gênée par son tapis de sol. Elle entre en collision dans un premier temps avec un autre véhicule en circulation, en blessant sa conductrice, et continue sa route. Elle heurte ensuite deux piquets métalliques bordant la chaussée, empiète sur le trottoir et écrase un mât de signalisation avant d'endommager trois automobiles normalement stationnées. Une dépanneuse est requise pour une voiture. Le service de voirie est mandaté pour nettoyer la chaussée. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

19.03.2023 – 0240 : scandale

Le service de sécurité d'un établissement nocturne requiert nos services auprès d'une femme ivre qui crée du scandale. Au vu de son comportement hystérique, elle est prise en charge par une patrouille de police qui l'achemine au poste, puis elle est placée en cellule pour éviter toute récidive. L'intéressée est dénoncée pour infraction aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Glion, 21.03.2023 – 1955 : accident de la circulation avec fuite et ivresse

Un automobiliste en état d'ivresse circule sur la route de Glion en direction de Glion, lorsqu'il se déporte sur la voie opposée et heurte une voiture qui arrive en sens inverse, avant de continuer sa route. Suite aux recherches, les policiers interpellent le conducteur en fuite à son domicile. Il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

24.03.2023 – 1830 : accident de la circulation avec dégâts matériels

Un élève conducteur non-accompagné circule sur l'avenue des Alpes. Lors d'une manœuvre de parage, il termine sa course dans le hall de la gare, occasionnant des dégâts aux portes de la bâtisse et à l'intérieur du bâtiment. Un dépanneur intervient. L'intéressé est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

Clarens, 25.03.2023 – 2350 : accident de la circulation avec blessés

Un conducteur circule sur la route de Chailly. En s'engageant en direction de la jonction autoroutière, il n'accorde pas la priorité à une automobiliste qui circule depuis le centre de Clarens en direction de Chailly. Un choc s'ensuit. Les deux conducteurs et une passagère sont blessés. Ils sont pris en charge par deux équipages ambulanciers et conduits à l'Hôpital Riviera-Chablais. Les deux voitures sont évacuées par une entreprise de dépannage. Un rapport d'accident est dressé par Police Riviera.

27.03.2023 – 1650 : conduite d'un cyclomoteur léger sans permis

Un adolescent est intercepté sur l'avenue des Alpes alors qu'il circule sur un cyclomoteur léger sans être au bénéfice d'un permis de conduire de catégorie M. Il est dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière. Son représentant légal est avisé des faits.

Clarens, le 28.03.2023 – 0040 : conduite sans permis et sous l'influence de stupéfiants

Lors d'un contrôle de circulation à la rue du Lac, les policiers remarquent un motocycliste et son passager prendre la fuite à leur vue. Poursuivis par deux patrouilles, ils sont interceptés à la rue des Vaudrès. Des contrôles, il en ressort que le conducteur se trouve en possession et sous l'influence de

produits stupéfiants et qu'il n'est pas détenteur du permis de conduire pour la catégorie A1. Dès lors, il est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Quant au passager, une amende d'ordre pour non-port du casque lui est adressée. Il est laissé aller au terme du contrôle.

Fermetures tardives d'établissements publics

Un salon de coiffure de Clarens fait l'objet d'un contrôle le vendredi 10 mars à 21h. En effet, malgré l'heure tardive, une dizaine de clients se trouvent à l'intérieur, dont l'un qui se fait coiffer. Il est également découvert que le patron y vend des boissons, certaines alcoolisées, à ses clients. L'intéressé est dénoncé aux autorités compétentes.

En cours de patrouille motorisée sur l'avenue des Alpes, le samedi 11 mars à 02h25, les policiers remarquent qu'un bar est encore ouvert, après l'heure de fermeture autorisée, avec un client à l'intérieur qui consomme au comptoir. Le gérant est prié de fermer son établissement. Il est dénoncé à l'autorité compétente.

Le dimanche 12 mars à 02h15, un bar est encore ouvert à l'avenue des Alpes, malgré l'heure de fermeture autorisée à 2h. Plusieurs dizaines de clients s'y trouvent et de la musique est diffusée à un niveau élevé. Un rapport de dénonciation est annoncé au personnel.

Le 18 mars à 01h15, une patrouille de police intervient à la route de Caux à Glion dans un bar-restaurant qui est encore ouvert, malgré l'heure tardive. Six clients s'y trouvent. Un rapport de dénonciation est annoncé au gérant.

Le 26 mars à 03h50, une tierce personne requiert une intervention policière pour des nuisances sonores en provenance d'un bar de l'avenue de Nestlé, encore ouvert malgré l'heure tardive. Sur place, les policiers constatent la présence d'une vingtaine de clients devant le bar et de quelques personnes à l'intérieur de l'établissement public. Le gérant est dénoncé à l'autorité compétente.

Pollution sonore

Le samedi 4 mars à 20h40, un automobiliste à la conduite sportive est interpellé à l'avenue des Alpes par une patrouille de police et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

Une heure plus tard, notre présence est requise au Parc Donner auprès d'un groupe de jeunes qui crient et circulent bruyamment avec des cyclomoteurs, en faisant des accélérations inutiles et des wheelings sur un terrain interdit à la circulation des deux-roues. Ils sont dénoncés à l'autorité compétente.

Chiens sur une zone interdite aux canidés

Entre le 29 mars et le 1^{er} avril, 4 propriétaires de chiens qui se promènent sur la surface herbeuse signalée interdite aux canidés, sont dénoncés pour infractions aux dispositions du Règlement général de police intercommunal.

Vevey

04.03.2023 – 0015 : pollution sonore

Un automobiliste à la conduite sportive est interpellé à l'avenue de Gilamont et dénoncé pour infraction aux dispositions de la Loi sur la circulation routière.

10.03.2023 - 0958 : alarme pour un liquide suspect dans le bâtiment de la Cour-au-Chantre

Un important dispositif de secours est mis en place, après qu'une personne a répandu un liquide suspect dans le bâtiment de la Cour-au-Chantre, sans faire de blessé. Pour l'ASR, ce sont entre autres 15 pompiers, plusieurs patrouilles de Police Riviera et des équipages d'Ambulance Riviera qui sont mobilisés. Équipés d'appareils de protection respiratoire, les pompiers peuvent rapidement prendre en charge le liquide en vue de son évacuation et de son identification. La Police cantonale, également sur les lieux, a démarré une enquête, diligentée par le Ministère public. L'intervention s'est aussi déroulée en collaboration avec la Direction générale de l'environnement (DGE) et l'ECA.

[Lien sur le communiqué de presse officiel de la Police cantonale.](#)

13.03.2023 - 2300 : accident de la circulation avec ivresse et dégâts matériels

Un automobiliste sous l'emprise de l'alcool circule sur la rue des Chenevières. Parvenu au carrefour à sens giratoire d'Entre-deux-Villes, il n'accorde pas la priorité à un autre conducteur s'y trouvant déjà. Un choc s'ensuit. Le conducteur en état d'ivresse est acheminé au poste de police pour la suite de la procédure. Les deux voitures sont prises en charge par un dépanneur. Un rapport d'accident est établi par Police Riviera.

19.03.2023 – 0005 : fermeture tardive d'un établissement public – nuisances sonores

Une patrouille de police intervient à l'avenue de la Gare dans un bar qui est encore ouvert, malgré l'heure tardive. Une soixantaine de clients s'y trouvent et consomment des boissons. De la musique est diffusée à un niveau élevé. Le gérant est dénoncé aux autorités compétentes.

22.03.2023 - 0035 : conduite en état d'ivresse – individu recherché

Des policiers en patrouille sur l'avenue Général-Guisan remarquent une automobiliste à la conduite douteuse. Interpellée à la rue de l'Union, la conductrice se trouve sous mandat d'arrêt et en état d'ivresse. Elle est acheminée au poste de police pour la suite de la procédure, puis au centre de la Blécherette où elle est remise à l'autorité compétente. Un rapport est établi par Police Riviera.

Mendicité

Une femme s'adonnant à la mendicité le 4 mars à la rue du Panorama est interpellée et dénoncée à l'autorité compétente par un policier.

Lors d'une patrouille pédestre le 23 mars, un policier dénonce à l'autorité compétente un homme qui s'adonne à la mendicité devant un centre commercial de l'avenue du Général-Guisan.

Autres – Hors Riviera



En collaboration avec la section des samaritains de Vevey, quatre astreints de l'ORPC Riviera – Pays-d'Enhaut ont apporté un soutien administratif et logistique lors de la collecte de sang qui a eu lieu au Centre paroissial de Sainte Claire à Vevey, les 1^{er} et 2 mars 2023.

Le jeudi 9 mars, les chefs cuisine du bataillon ont suivi un cours qui portait sur les processus de leur domaine métier, en particulier sur la mise à jour des normes d'hygiène. Ils ont également procédé aux inventaires des cuisines des constructions de Rambert (Clarens), de Doret (Vevey) et du poste de commandement régional de La Faraz (La Tour-de-Peilz).

Le jeudi 23 et le vendredi 24 mars, les cadres de la compagnie 1 ont participé au rapport d'instruction en vue du cours de répétition annuel de cinq jours qui se déroulera du 27 au 31 mars 2023.

Le cours de répétition de la compagnie 1 a eu lieu du lundi 27 mars au vendredi 31 mars 2023. Tous les astreints de l'assistance, l'appui, l'aide à la conduite et la logistique ont entraîné les éléments propres à leur domaine. Le jeudi, à l'occasion de l'exercice de compagnie, les miliciens ont pu mettre en pratique l'instruction reçue en début de semaine. A l'occasion de ce cours, un accent particulier a été mis sur l'instruction pour garantir le fonctionnement des antennes Polycom en cas de blackout.



21.03.2022 - 1450 : feu de voiture sur l'échangeur de l'A12 et de l'A9

Une voiture a pris feu sur l'échangeur autoroutier de la Veyre, au bas du toboggan reliant Châtel-Saint-Denis à Vevey. Composée de huit pompières et pompiers, l'équipe d'intervention du SDIS Riviera circonscrit rapidement le sinistre. Toutes les opérations se sont déroulées avec la Police cantonale, le Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier (SIERA) et une entreprise privée de dépannage.